



Association  
Porte de l'Isère  
Environnement

Parc de Fallavier  
2 Rue de la Buthière  
38090 Villefontaine

[contact@apie-asso.net](mailto:contact@apie-asso.net)  
[www.apie-asso.net](http://www.apie-asso.net)

SIRET : 523 335 487 000 30.  
Association Loi 1901  
N°: W382001517



Communiqué de presse le 09 mars 2021

## Les arbres de la maison Loire à Bourgoin-Jallieu

L'APIE a été interpellée dernièrement par des habitants de la commune de Bourgoin-Jallieu sur le permis de construire accordé au lieu-dit le Rivet, sur le site de la Maison Loire, et prévoyant l'abattage de plusieurs arbres centenaires.

Nous souhaitons à travers ce communiqué clarifier notre positionnement sur ce dossier et plus largement sur la gestion de l'urbanisation et de ses conséquences.

Afin de préserver les espaces naturels et agricoles et d'éviter le mitage et l'étalement urbain, l'APIE s'est toujours positionnée en faveur d'une densification de l'urbanisation. Dans cet objectif, nous avons participé aux travaux d'élaboration du SCOT Nord-Isère, nous sommes impliqués dans la révision des PLU des villes de nos territoires, avons été associés à la réflexion sur le PAEN.... Ces documents réglementaires fixent des objectifs à long terme sur l'utilisation des terres et des sols. Ils permettent un contrôle de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols, même si les objectifs sont souvent moins ambitieux que nous l'aurions souhaité (cf notre communiqué sur le DTA d'extension de la Zone de Chesnes).

Dans ce contexte, s'opposer à l'abatage d'arbres en ville, sur une zone constructible, pour permettre la construction de nouveaux logements, peut paraître contradictoire.

Cependant, dans nos villes où l'élément minéral prédomine largement, les arbres et tous les sols non artificialisés sont autant d'espaces de respiration nécessaires pour les habitants, qu'il nous semble indispensable de prendre en compte.

Par ailleurs, au vu des changements climatiques en cours, la lutte contre les îlots de chaleur est plus que jamais une nécessité.

Ainsi, supprimer des arbres en ville (ou ailleurs) n'est jamais anodin, d'autant plus lorsque ces arbres ont mis plus de cents ans à pousser ! Sur le site de la Maison Loire, toutes les solutions doivent être envisagées pour préserver au maximum les arbres existants, tout en maintenant (comme c'est déjà prévu par la municipalité) la préservation de la maison elle-même (patrimoine bâti).

D'une manière plus générale, l'APIE continuera de faire pression, dans toutes les instances où l'association est représentée pour :

- privilégier systématiquement les constructions et aménagements sur des terrains déjà artificialisés. Notamment sur Bourgoin Jallieu, d'importantes surfaces pourraient être récupérées en transformant des parkings 'horizontaux' en vertical ;
- si un projet est nécessaire et en cas de dommages environnementaux, prévoir des mesures compensatoires suffisamment ambitieuses (selon la séquence ERC – Eviter, Réduire les impacts, Compenser) – c'est-à-dire replanter des arbres et retransformer des espaces imperméabilisés en verdure ;

- prendre en compte la place de la nature en ville et mieux valoriser les services écologiques (de régulation et socioculturels) qui en découlent.

Nous invitons tous les citoyens qui souhaitent s'engager durablement sur cette question à nous rejoindre.

Contact presse : **Laurent Schwartz, président de l'APIE 07 81 44 23 04**